



Participation aux frais d'inscription des courses à pied

Pour rappel, la participation de HES-SO-Master ne concerne que les frais d'inscription à la course à pied. Les autres frais annexes liés à la course ou à son inscription ne sont pas pris en considération (frais de service, frais de traitement, etc.)

La participation ne pourra être versée que si tous les justificatifs nécessaires ont été envoyés avec celle-ci. Cela comprend la preuve de participation et la preuve de paiement.

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
NPA	<input type="text"/>
Localité	<input type="text"/>
Nom de la banque	<input type="text"/>
IBAN	<input type="text"/>
Date de la course	<input type="text"/>
Nom de la course	<input type="text"/>
Frais d'inscription	<input type="text"/>

Comptabilité					
Compte	CC	Filières	Pilier	Projet	Montant
3102030	10231	0	0	A01_EVENEMENTS ETUDIANTS	

Lieu et date :

Signature étudiant-es

Signature comptable HES-SO Master :

Signature responsable comptabilité financière HES-SO Master

